



La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2023 – 2024 ouvrira le 29 mai 2023.

Si vous souhaitez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant, il est vivement recommandé de faire votre demande dès l'ouverture de la campagne et avant le 5 juillet 2023.



Vous êtes concerné par cette démarche à la double condition suivante :

→ vous êtes responsable d'un lycéen non-boursier qui va passer en 1^{ère} ou en terminale (BAC ou CAP) et qui reste dans l'académie ; **si votre enfant est déjà boursier, vous n'avez aucune démarche à faire.**

→ et les ressources 2022 de votre foyer ne dépassent pas le plafond d'attribution suivant :

Nombre d'enfant(s) à charge fiscale	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127€	21 674€	24 769€	28 641€	32 511€	37 157€	41 801€	46 446€

N'oubliez pas de faire votre déclaration de revenus : elle est nécessaire pour le calcul de vos droits !



La déclaration en ligne est ouverte depuis le 13 avril 2023 avec une **date limite** de déclaration fixée au **25 mai dans les Alpes-Maritimes** et au **8 juin dans le Var**. Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 22 mai 2023 pour les 2 départements.

La demande de bourse peut se faire en ligne ou à l'aide du [formulaire de demande de bourse joint](#).

Attention : pour les situations particulières, seule la demande papier doit être utilisée.

JE PEUX FORMULER UNE DEMANDE EN LIGNE SI JE REMPLIS LES 3 CONDITIONS SUIVANTES :

- je suis le père ou la mère de l'élève pour lequel je demande la bourse ;
- ma situation familiale n'a pas évolué en 2022 ou 2023 ;
- je dispose d'un numéro fiscal.

Si vous formulez une demande en ligne, le Service Académique des Bourses pourra vous réclamer des justificatifs par courriel

Pensez à consulter régulièrement votre boîte mail.

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

JE DOIS DÉPOSER UNE DEMANDE PAPIER SI :



- ma situation familiale a évolué en 2022 ou 2023 (décès du conjoint, divorce ou séparation, mariage ou PACS, accueil de l'enfant suite à un changement de résidence) ; je joins à mon dossier le justificatif du changement de situation et une attestation de paiement CAF.
- je ne suis pas le père ou la mère de l'élève pour lequel je demande la bourse ; je joins au dossier le jugement me confiant l'élève et une attestation de paiement CAF.
- je suis primo-déclarant ou récemment arrivé sur le territoire et je n'ai pas de numéro fiscal ; je joins ma déclaration de revenus ou un courrier indiquant dans quel pays j'ai déclaré mes ressources en 2022.

SI VOTRE ENFANT N'EST PAS BOURSIER MAIS QU'IL DOIT CHANGER D'ACADÉMIE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023,

vous ne devez pas formuler de demande lors de cette campagne de printemps.

Vous déposerez une demande de bourse papier ou dématérialisée dans le lycée d'accueil à la rentrée 2023 (entre le 1er septembre et le 19 octobre 2023).

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023-2024

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.


Notice d'information – Campagne de printemps (à conserver)

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée?

- 1- Je lis la notice.
 - 2- Je rassemble les documents justificatifs.
 - 3- Je remplis les 3 pages du formulaire joint.
 - 4- Je remets la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.
- Je peux également faire ma demande en ligne sur le portail Scolarité services de l'académie avec mon compte EduConnect du 29 mai au 5 juillet 2023 inclus.

 **Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.**

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.
 Si vous êtes en concubinage², c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.
2. **les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** : les enfants mineurs et les enfants majeurs célibataires.

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023-2024

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127 €	21 674 €	24 769 €	28 641 €	32 511 €	37 157 €	41 801 €	46 446 €

Vous pouvez également utiliser le simulateur <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée et estimer son montant.

Quels sont les justificatifs à joindre pour la campagne de printemps ?

➔ Dans tous les cas un document mentionnant votre numéro fiscal : avis de situation déclarative 2023 à l'impôt sur le revenu 2022, déclaration automatique de revenus, déclaration préremplie, dernier avis d'impôt.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	<input checked="" type="checkbox"/> document mentionnant le numéro fiscal de votre concubin(e): avis de situation déclarative, déclaration automatique de revenus, déclaration préremplie, dernier avis d'impôt. <input checked="" type="checkbox"/> attestation de paiement de la CAF récente ou si affiliation à la MSA attestation de "quotient familial" sur laquelle figure le tableau de composition du foyer.
Si vous vivez seul(e) avec votre/vos enfant(s) à charge	<input checked="" type="checkbox"/> attestation de paiement de la CAF récente ou si affiliation à la MSA attestation de "quotient familial" sur laquelle figure le tableau de composition du foyer.
Si vous êtes le tuteur de l'élève ou une personne en charge	<input checked="" type="checkbox"/> copie de la décision de justice ou de la décision du conseil de famille désignant le tuteur ou copie de la décision de justice déléguant l'autorité parentale. <input checked="" type="checkbox"/> attestation de paiement de la CAF récente ou si affiliation à la MSA attestation de "quotient familial" sur laquelle figure le tableau de composition du foyer.
En cas de modification récente de votre situation familiale (décès du conjoint, divorce ou séparation attestée, changement de résidence de l'enfant, mariage ou PACS)	<input checked="" type="checkbox"/> courrier expliquant votre situation. <input checked="" type="checkbox"/> justificatif correspondant : acte de décès du conjoint, jugement de divorce, décision officielle de justice modifiant la résidence de l'enfant, etc.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

➔ Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/l-actualite-de-la-formation/blog-lycee/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dans les parties grisées)

INE : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

N°Etab : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Charges et ressources : _ / _

MEF-classe - libellé court : _ / _

Formulaire à compléter et à envoyer

! | Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases qui concernent votre situation

1. Les membres de la famille

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom _____

Son prénom _____

Fille Garçon

Sa date de naissance _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ Son département de naissance _ / _ / _

Son pays de naissance _____

Sa nationalité : française d'un pays de l'union européenne d'un autre pays

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme : _____

Vous même

la mère le père autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance _____

Votre nom d'usage (si différent) _____

Votre prénom _____

Votre numéro fiscal _ / A

Votre adresse _____

Code postal _ / _ / _ / _ / _ / _ Commune _____

Numéro de téléphone _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ Adresse mail _____

Exercez vous une activité professionnelle ? Oui non

Profession _____

Vous êtes :

marié pacsé en concubinage² divorcé veuf célibataire

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

la mère de l'élève le père de l'élève autre

Son nom de naissance _____

Son nom d'usage (si différent) _____

Son prénom _____

Son numéro fiscal 1 A

Son adresse _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? Oui Non

Profession _____

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Classe actuelle où l'élève est scolarisé _____

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2023 - 2024, en :

Lycée public ou privé

Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi²**.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

OUPS.GOUV.FR


Vous avez droit à l'erreur

Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :

Je soussigné :

la mère le père autre personne en charge de l'élève

Le : / /

 Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. **Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.**

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et timbre de l'établissement :

 / /

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.